



**Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole
Monsieur Joël Raffin
Directeur Général des services
Monsieur Michel Karabadjkian
Directeur Général Adjoint**

V/Réf.

N/Réf. 051109 EVE CUM 046

Envoyée par Bordereau EVE 00166 MER

Les Docks – Atrium 10.7

BP 48014

13567 Marseille Cedex 02

Fos-sur-Mer, le 5 novembre 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Réponse à votre lettre du 8.10.2009 – Essais – Approvisionnement déchets

Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Nous faisons référence à votre lettre du 8 octobre que nous avons reçue le 28 octobre et, pour faire suite aux réunions qui ont eu lieu entre nous depuis, nous souhaitons préciser et vous informer des points suivants :

- EveRé est toujours demandeur de recevoir les wagons mais comme depuis nous avons fait livrer des containers par transport routier, il n'est pas nécessaire que les wagons viennent pleins si cela peut mieux vous arranger. Nous avons essayé de faire venir deux wagons et cette opération nous a été refusée par ECORAIL. Peut-être pourrions-nous essayer à nouveau, maintenant que le blocage des CTs semble être résolu. Nous enverrons lundi prochain nos représentants et transporteurs afin d'essayer à nouveau, mais nous n'avons pas reçu le protocole que vous mentionnez dans votre lettre.
- Pour le renvoi des refus, il a été convenu, en octobre, que les refus vous seraient acheminés par des camions FMA. Nous souhaitons toujours privilégier un retour de ces refus vers le CT Ensues. Si pour des raisons qui vous incombent, vous nous ordonnez une autre destination, nous établirons le transport à ce lieu mais souhaitons également discuter avec vous des surcoûts consécutifs de transport à votre charge. A cet égard,

EveRé SAS

Zone Industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer
Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



nous avons appris par vos services que vous souhaitiez, suite à la période de grève de la société, Bronzo, sur Marseille, nous demander d'acheminer les refus du CTM vers le CSD de la Crau. Nous avons informé notre transporteur et nous vous précisons que le coût supplémentaire pour cela est de 45 Euros/t. Nous vous remercions de nous communiquer votre accord sur la prise en charge de ce surcoût par MPM. Pour votre information, le surcoût pour un retour de refus au CTN plutôt qu'au CTE est de 15 Euros/t.

- Relativement à votre réunion du 21 septembre dernier, notre désaccord portait certainement plus sur l'interprétation que MPM a fait de l'article 16.2 de la DSP imposant à EveRé, depuis cette date, de procéder, par ses propres moyens, à l'acheminement des déchets depuis les centres de transfert de MPM. EveRé et ses conseils juridiques contestent le bien fondé de cette prise de position et a toujours rappelé à MPM (le 21.09.2009 comme le 19.10.2009 et comme maintenant) qu'elle allait à l'inverse des dispositions convenues jusqu'à alors d'un acheminement des déchets par MPM des trois Centres de Transfert au CTM, et qu'elle irait à l'encontre d'un bon déroulement de la phase essais du CTM. Le temps montre que nous avons raison de vous avertir et prévenir de la désorganisation que cette décision pourrait créer. Nous avons ainsi pu constater :
 - Qu'au CT Ensues, EveRé a été obligée de travailler avec l'opérateur routier actuel de MPM à ce CT du fait de matériels roulants spécifiques à ce site,
 - Qu'EveRé sur son site du CTM est en capacité de recevoir des trains à partir du 19.10.2009 suite à des mesures coûteuses d'accélération de travaux mais que, pour des raisons externes à EveRé, l'acheminement par trains des déchets est soumis à des accords incertains et,
 - Que le train n'arrivera jamais au CTM à moins que MPM le souhaite ainsi en raison des engagements actuels de MPM envers VFLI.
- Pour ce qui est de l'approvisionnement de déchets par des tiers, EveRé est toujours en attente de l'approbation par MPM du principe de proportionnalité avant de les faire rentrer sur le CTM.

Nous ne pouvons que regretter cette situation confuse qui nous amène désormais à penser à une nouvelle organisation d'acheminement de containers par transport routier et de façon massive en substitution des trains. Nous prévenons que cette situation sera source de problèmes envers nos voisins (industriels et population locale) et envers la DRIRE (300 camions/semaine supposent un impact non négligeable).



Nous en débattons lors de la réunion avec vos services, réunion décalée de ce jour au mardi 10 novembre 2009.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos plus sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Luis de la Parte".

Luis de la Parte
Directeur Général EveRé



